Liste des bénéficiaires et attestation de ratification du personnel

- Le PEI est un Plan d'Épargne Interentreprises créé en application des articles L3333-1 et suivants du code du Travail.
- Le PERCOI est un Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises créé en application des articles L3334-4 et suivants du code du Travail. Une entreprise ne peut adhérer au PERCOI que lorsque ses salariés ont la possibilité d'opter pour un plan de durée plus courte, un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) ou un Plan d'Épargne Interentreprises (PEI).
- Les entreprises qui souhaitent adhérer au PEI et/ou au PERCOI doivent recueillir l'accord de la majorité des deux tiers de leur personnel (CDI/CDD présents à l'effectif le jour de la signature) pour chacun des dispositifs. Le Comité d'Entreprise ou la Délégation Unique du Personnel (dans les entreprises de moins de 200 salariés) peuvent signer le présent bulletin.

Les salariés ci-dessous marquent leur accord sur l'adhésion de leur entreprise au PEI et/ou au PERCOI et reconnaissent avoir pris connaissance du règlement du plan auquel sera annexée la présente attestation. La ratification par les 2/3 des salariés permet l'ouverture pour chacun des bénéficiaires, y compris ceux n'ayant pas choisi de ratifier l'adhésion sans rendre le versement obligatoire.

Bénéficiaires non salariés (TNS)

N° INSEE (13 premiers chiffres du N° SS)	**Nom**	**Prénom**	**Adresse**	**Résident fiscal français Oui/ Non**

ATTENTION :
Les bénéficiaires non salariés ne peuvent verser que si le seuil d'effectif (au moins un salarié hors apprentis) a été atteint pendant plus de six mois consécutifs ou non sur l'année civile.

Bénéficiaires salariés (CDI / CDD et apprentis)

					Adhésions (signatures) *l'adhésion ne rend pas le versement obligatoire* **PEI**	**PERCOI**
		Total des bénéficiaires salariés (hors apprentis) **ayant marqué leur accord (A)**				
		Total des salariés (hors apprentis) **(B)**				
		Rapport A/B (minimum 66,66%)				

Si vous souhaitez faire adhérer plus de 10 bénéficiaires salariés :

Faites émarger les bénéficiaires sur papier libre avec comme entête « Ratification de l'adhésion au PEI et/ou PERCOI ERES SELECTION » et renseignez le rapport A/B (cf. modèle ci-contre). Les coordonnées des adhérents devront être transmises par fichier informatique.